

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAVIGNY

Numéro SIRET : **21740260100017**

POSTE COMPTABLE : **CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Budget Principal

ANNEE 2013

Code INSEE 74260	COMMUNE DE SAVIGNY Budget Principal	BP 2013
----------------------------	---	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	743
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	40
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Communauté de Communes du Genevois	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	656,38	0,00
2	Produits des impositions directes / population	293,55	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	853,96	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	1 594,51	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	136,86	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	25,52%	0,00%
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)	0,00	0,00
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	80,66%	0,00%
10	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	186,72%	0,00%
11	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMFP élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	BP 2013
---	----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, - au niveau du chapitre pour la section d'investissement. <ul style="list-style-type: none"> - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3. - sans vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".</p> <p>III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).</p> <p>IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2012 après le vote du compte administratif 2012.</p>
--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	872 687,64	634 491,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 238 196,64
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		872 687,64	872 687,64

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 323 235,72	1 402 887,20
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 79 651,48	(si solde positif)
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		1 402 887,20	1 402 887,20
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		2 275 574,84	2 275 574,84

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2012 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	113 087,36	0,00	118 677,64	118 677,64	118 677,64
012	Charges de personnel	91 680,00	0,00	124 465,00	124 465,00	124 465,00
014	Atténuations de produits	47 500,00	0,00	48 100,00	48 100,00	48 100,00
65	Autres charges gestion courante	147 654,23	0,00	177 362,10	177 362,10	177 362,10
656	Frais de fonct. des grpes d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		399 921,59	0,00	468 604,74	468 604,74	468 604,74
66	Charges financières	20 227,00	0,00	19 082,90	19 082,90	19 082,90
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	20 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		440 148,59	0,00	487 687,64	487 687,64	487 687,64
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	695 000,00		385 000,00	385 000,00	385 000,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		695 000,00		385 000,00	385 000,00	385 000,00
TOTAL		1 135 148,59	0,00	872 687,64	872 687,64	872 687,64

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

872 687,64

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2012 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	3 660,00	0,00	6 950,00	6 950,00	6 950,00
70	Produits des services	800,00	0,00	920,00	920,00	920,00
73	Impôts et taxes	215 153,00	0,00	253 108,00	253 108,00	253 108,00
74	Dotations et participations	318 496,00	0,00	360 213,00	360 213,00	360 213,00
75	Autres produits gestion courante	13 300,00	0,00	13 300,00	13 300,00	13 300,00
Total des recettes de gestion courante		551 409,00	0,00	634 491,00	634 491,00	634 491,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		554 409,00	0,00	634 491,00	634 491,00	634 491,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		554 409,00	0,00	634 491,00	634 491,00	634 491,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

238 196,64

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

872 687,64

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

385 000,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2012 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	813 512,30	0,00	1 184 724,52	1 184 724,52	1 184 724,52
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		813 512,30	0,00	1 184 724,52	1 184 724,52	1 184 724,52
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	22 929,00	0,00	24 072,00	24 072,00	24 072,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	113 004,00	0,00	113 004,00	113 004,00	113 004,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		135 933,00	0,00	137 076,00	137 076,00	137 076,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		949 445,30	0,00	1 321 800,52	1 321 800,52	1 321 800,52
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			1 435,20	1 435,20	1 435,20
Total des dépenses d'ordre d'investissement				1 435,20	1 435,20	1 435,20
TOTAL		949 445,30	0,00	1 323 235,72	1 323 235,72	1 323 235,72

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

79 651,48

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 402 887,20

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2012 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 655,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 655,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	23 500,00	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)		0,00	679 652,00	679 652,00	679 652,00
138	Départements	47 363,00	0,00	5 800,00	5 800,00	5 800,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		70 863,00	0,00	716 452,00	716 452,00	716 452,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		74 518,00	0,00	1 016 452,00	1 016 452,00	1 016 452,00
021	Virement de la section de fonct. (4)	695 000,00		385 000,00	385 000,00	385 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			1 435,20	1 435,20	1 435,20
Total des recettes d'ordre d'investissement		695 000,00		386 435,20	386 435,20	386 435,20
TOTAL		769 518,00	0,00	1 402 887,20	1 402 887,20	1 402 887,20

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 402 887,20

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

385 000,00

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	BP	2013
---	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	118 677,64		118 677,64
012	Charges de personnel	124 465,00		124 465,00
014	Atténuations de produits	48 100,00		48 100,00
65	Autres charges gestion courante	177 362,10		177 362,10
656	Frais de fonct. des grpes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	19 082,90	0,00	19 082,90
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		385 000,00	385 000,00
Dépenses de fonctionnement - Total		487 687,64	385 000,00	872 687,64

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

872 687,64

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	24 072,00	0,00	24 072,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 184 724,52	1 435,20	1 186 159,72
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	113 004,00	0,00	113 004,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		1 321 800,52	1 435,20	1 323 235,72

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

79 651,48

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 402 887,20

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	6 950,00		6 950,00
70	Produits des services	920,00		920,00
73	Impôts et taxes	253 108,00		253 108,00
74	Dotations et participations	360 213,00		360 213,00
75	Autres produits gestion courante	13 300,00	0,00	13 300,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		634 491,00	0,00	634 491,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

238 196,64

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

872 687,64

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	31 000,00	0,00	31 000,00
13	Subventions d'investissement	5 800,00	0,00	5 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	300 000,00	0,00	300 000,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	1 435,20	1 435,20
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		385 000,00	385 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		336 800,00	386 435,20	723 235,20

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

679 652,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 402 887,20

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général	113 087,36	118 677,64	118 677,64
60612	Energie-électricité	26 500,00	26 500,00	26 500,00
60621	Combustibles	1 500,00	0,00	0,00
60622	Carburants	900,00	3 500,00	3 500,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60632	F. de petit équipement	4 000,00	3 000,00	3 000,00
60633	F. de voirie	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60636	Vêtements de travail	150,00	150,00	150,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6065	Livres,disques,cassettes	1 500,00	1 500,00	1 500,00
61522	Entretien de bâtiments	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61523	Entretien de voies et reseaux	17 467,36	15 000,00	15 000,00
61524	Entretien de bois et forêts	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00	6 000,00	6 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	2 200,00	3 500,00	3 500,00
616	Primes d'assurances	6 200,00	6 300,00	6 300,00
6182	Doc. générale et Technique	200,00	200,00	200,00
6188	Autres frais divers	3 000,00	10 277,64	10 277,64
6225	Indemn. comptable,régisseur	500,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	10 020,00	8 500,00	8 500,00
6228	Divers	500,00	500,00	500,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6237	Publications	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6251	Voyages et déplacements	150,00	150,00	150,00
6261	Frais d'affranchissement	800,00	800,00	800,00
6262	Frais de télécommunication	2 200,00	3 000,00	3 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	1 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	1 800,00	1 800,00	1 800,00
012	Charges de personnel	91 680,00	124 465,00	124 465,00
6218	Autre personnel extérieur	2 500,00	2 880,00	2 880,00
6332	Cotisations au FNAL	60,00	80,00	80,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	1 000,00	1 300,00	1 300,00
6411	Personnel titulaire	52 000,00	70 000,00	70 000,00
6413	Personnel non titulaire	4 800,00	9 400,00	9 400,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	10 500,00	13 000,00	13 000,00
6453	Cotisations caisses retraite	15 000,00	21 500,00	21 500,00
6454	Cotisations ASSEDIC	500,00	600,00	600,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	3 300,00	3 700,00	3 700,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	670,00	625,00	625,00
6458	Cotisations autres organismes	400,00	400,00	400,00
6475	Médecine du travail	250,00	280,00	280,00
6478	Autres charges sociales	700,00	700,00	700,00
014	Atténuations de produits	47 500,00	48 100,00	48 100,00
739116	739116	47 500,00	0,00	0,00
7392	Prélèv pour reversem fiscalité		0,00	0,00
73923	Reversements sur FNGIR		47 500,00	47 500,00
73925	Fonds péréquat° recettes fiscal		600,00	600,00
65	Autres charges gestion courante	147 654,23	177 362,10	177 362,10
6531	Indemnités élus	26 500,00	26 500,00	26 500,00
6533	Cotisations retraite élus	950,00	950,00	950,00
6554	Contribution organ.regroup.	104 649,23	131 415,10	131 415,10
65736	Etablist. et services rattachés	4 500,00	6 500,00	6 500,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	11 055,00	11 997,00	11 997,00
656	Frais de fonct. des grpes d'élus		0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		399 921,59	468 604,74	468 604,74
= (011+012+014+65+656)				

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
66	Charges financières (b)	20 227,00	19 082,90	19 082,90
66111	Intérêts réglés à l'échéance	19 652,00	18 688,00	18 688,00
6618	Intérêts des autres dettes	575,00	394,90	394,90
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	20 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		440 148,59	487 687,64	487 687,64
023	Virement à la sect° d'investis.	695 000,00	385 000,00	385 000,00
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		695 000,00	385 000,00	385 000,00
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		695 000,00	385 000,00	385 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 135 148,59	872 687,64	872 687,64

+

RESTES A REALISER 2012 (11)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	872 687,64
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges	3 660,00	6 950,00	6 950,00
6419	Remb. rémunérations de personnel	2 400,00	4 700,00	4 700,00
6459	Remb. sur charges de Sécu.	1 100,00	2 100,00	2 100,00
6479	Remb. autres charges sociales	160,00	150,00	150,00
70	Produits des services	800,00	920,00	920,00
70311	Concessions dans les cimetières		160,00	160,00
70323	Redev occup domaine public	600,00	600,00	600,00
70611	Redevance ordures ménagères	200,00	160,00	160,00
73	Impôts et taxes	215 153,00	253 108,00	253 108,00
7311	Contributions directes	203 589,00	218 108,00	218 108,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilé	1 564,00	0,00	0,00
7351	Taxe sur l'électricité	10 000,00	15 000,00	15 000,00
7381	Taxe add. droits de mutation		20 000,00	20 000,00
74	Dotations et participations	318 496,00	360 213,00	360 213,00
7411	Dotation forfaitaire	91 017,00	91 688,00	91 688,00
74121	Dot Solidarité rurale	10 000,00	10 000,00	10 000,00
742	Dotations aux élus locaux	2 000,00	0,00	0,00
74831	Dotat° et compensat° TP	245,00	185,00	185,00
74833	Etat - Compensation CET	6 500,00	0,00	0,00
74834	Etat/compens. taxe fonc.	3 967,00	3 804,00	3 804,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	4 767,00	4 536,00	4 536,00
7488	Autres attribut° et participat°	200 000,00	250 000,00	250 000,00
75	Autres produits gestion courante	13 300,00	13 300,00	13 300,00
752	Revenus des immeubles	13 300,00	13 300,00	13 300,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		551 409,00	634 491,00	634 491,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	3 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	3 000,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		554 409,00	634 491,00	634 491,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		554 409,00	634 491,00	634 491,00

	+
RESTES A REALISER 2012 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	238 196,64
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	872 687,64

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal		BP	2013
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES		A2	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
205	Concess ^o et droits similaires		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	813 512,30	1 184 724,52	1 184 724,52
2111	Terrains nus	5 000,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	631 460,00	1 060 000,00	1 060 000,00
21318	Autres bâtiments publics	10 052,30	5 000,00	5 000,00
2151	Réseaux de voirie	140 000,00	95 724,52	95 724,52
21534	Réseaux d'électrification	15 000,00	2 000,00	2 000,00
21568	Autre matériel et outillage		2 000,00	2 000,00
2157	Matériel de voirie		0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage	5 000,00	2 000,00	2 000,00
2158	Autres matériels & outillage	5 000,00	1 000,00	1 000,00
2183	Matériel de bureau et info.	2 000,00	5 000,00	5 000,00
2184	Mobilier		12 000,00	12 000,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		813 512,30	1 184 724,52	1 184 724,52
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	22 929,00	24 072,00	24 072,00
1641	Emprunts en euros	19 380,00	20 344,00	20 344,00
16875	Dettes envers group.de CL	3 549,00	3 728,00	3 728,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières	113 004,00	113 004,00	113 004,00
27638	Autres établissements publics	113 004,00	113 004,00	113 004,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
Total des dépenses financières		135 933,00	137 076,00	137 076,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		949 445,30	1 321 800,52	1 321 800,52
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		1 435,20	1 435,20
2138	Autres constructions		1 435,20	1 435,20
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			1 435,20	1 435,20
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		949 445,30	1 323 235,72	1 323 235,72

+

RESTES A REALISER 2012 (11)	0,00
-----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	79 651,48
--	-----------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 402 887,20
--	--------------

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal		BP	2013
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	3 655,00	0,00	0,00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	3 655,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		300 000,00	300 000,00
1641	Emprunts en euros		300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 655,00	300 000,00	300 000,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	23 500,00	710 652,00	710 652,00
10222	FCTVA	11 500,00	22 000,00	22 000,00
10223	TLE	12 000,00	9 000,00	9 000,00
1068	Excédents de fonctionnement		679 652,00	679 652,00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	47 363,00	5 800,00	5 800,00
1381	Etat & établ.nationaux	8 439,00	0,00	0,00
1383	Départements	38 924,00	5 800,00	5 800,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		70 863,00	716 452,00	716 452,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		74 518,00	1 016 452,00	1 016 452,00
021	Virement de la section de fonct.	695 000,00	385 000,00	385 000,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		695 000,00	385 000,00	385 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)		1 435,20	1 435,20
2031	Frais d'études		1 435,20	1 435,20
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		695 000,00	386 435,20	386 435,20
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		769 518,00	1 402 887,20	1 402 887,20

+

RESTES A REALISER 2012 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 402 887,20
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	BP 2013
--	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.2

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	BP	2013
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.4

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					525 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					100 000,00									
5003879	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES				100 000,00	F		4,57	0		T	X	O	A-1
16411 16411 (total)					425 000,00									
002879501	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE				425 000,00	F		4,99	0		M	M	O	A-1
Total général					525 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Taux initial du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	BP	2013
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.4

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2013											
	Couverture ? O/N (2)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (3)	Capital restant dû au 01/01/2013	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Coût de sortie (7)	Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index (5)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (6)		Capital	Charges d'intérêt (8)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				389 416,76						20 343,68	18 687,96	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				75 343,56						5 904,31	3 342,97	0,00
5003879	N			75 343,56	9,00	F		0		5 904,31	3 342,97	0,00
16411 16411 (total)				314 073,20						14 439,37	15 344,99	0,00
002879501	N			314 073,20	14,00	F		0		14 439,37	15 344,99	0,00
Total général				389 416,76						20 343,68	18 687,96	0,00

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(5) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574			AEM		1 500,00
6574			Louveterie		200,00
6574			MJC		10 219,00
6574			Mutame		78,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	BP	2013
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2013	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	1		2	0	2
Attaché Territorial	A	1			1	0	1
Adjoint administratif de 2ème cl	C		1		1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	0	1	1	0	1
Adjoint technique 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		2	1	1	3	0	3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	BP	2013
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2013	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE
OU L'ETABLISSEMENT

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SI Complexe Sportif		Sans fiscalité propre	14 025,00
SI de Protection et Conservation du Vuache		Sans fiscalité propre	1 557,00
SIVU Accueil de l'enfance		Sans fiscalité propre	19 000,00
SIVU des Ecoles de Jonzier-Savigny		Sans fiscalité propre	92 646,00
Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache		Sans fiscalité propre	3 665,00
Autres organismes de regroupement			
Amicale des Savigny de France			266,80
SYANE			265,30

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2012 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2012 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2012 (%)
Taxe d'habitation	1 211 000,00	0,000	10,970	0,000	132 846,70	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	676 100,00	0,000	10,520	0,000	71 125,72	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	28 200,00	0,000	35,110	0,000	9 901,02	0,000
Cotisation foncière des entreprises	23 800,00	0,000	17,790	0,000	4 234,02	0,000
TOTAL	1 939 100,00	0,000			218 107,46	0,000

COMMUNE DE SAVIGNY - 74 - Budget Principal	BP 2013
---	----------------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Le Maire,
A SAVIGNY, le 27/03/2013
Le Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A SAVIGNY, le 27/03/2013

Date de convocation : 21/03/2013

Les membres du Conseil Municipal,

Certifié exécutoire par le Le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le, et de la publication le

A, le

SOMMAIRE

I - Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.17 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

A2.1 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

p.18 A2.2 - Etat de la dette - Autres dettes

A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.19 A2.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A2.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

A2.6 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.7 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

A2.8 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.9 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.

A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

p.21 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

p.22 C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.24 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

p.25 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.26 D2 - Arrêté et signatures

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)